



Strasbourg, mercredi 10 avril 2019

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2019/01532

Pris en application :

art. A 4241-26 du CT (mesures temporaires)

Avarie sur ouvrage (Consignation de la poutre pare-chocs)**Ecluse de Niffer****Réduire la vitesse (A l'entrée dans le Sas) (tous les usagers - dans les deux sens)**

- à partir du 10/04/2019 à 08:00

- o Canal du Rhône au Rhin, branche Sud, embranchement à grand gabarit de Niffer-Mulhouse (écluses de Niffer - Ecluse principale (190 x 12))
pk 1,000

Le respect des instructions des agents habilités (amarrage interdit au bollard n° 11 et 12) (tous les usagers - dans les deux sens)

- à partir du 10/04/2019 à 08:00

- o Canal du Rhône au Rhin, branche Sud, embranchement à grand gabarit de Niffer-Mulhouse (écluses de Niffer - Ecluse principale (190 x 12))
pk 1,000 (Rixheim)

Commentaire :

Les usagers sont informés de la consignation pour des mesures de sécurité de la poutre pare-chocs de l'écluse principale de Niffer, et doivent de ce fait entrer dans le sas à vitesse réduite et avec la plus grande vigilance. Il est aussi rappelé l'interdiction d'amarrage sur le Bollards n° 11 et 12 situés à proximité de la poutre pare-chocs. Il est enfin rappelé que les usagers doivent se conformer strictement aux consignes données par l'éclusier de services.

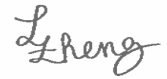
Service(s) à contacter :

CARING, 2 Route de l'Ill, BP 61019, 67761 GAMBSHEIM CEDEX
Tél : 0388597659 - Fax : 0388597639

Date limite d'affichage :

Prochain avis.

Adjoint au chef Maintenance



Lucie ZHENG